

Réunion du collège court métrage

Le 3 juin 2025

LA CONSERVATION DES COURTS METRAGES

Avec

L'Agence du Court Métrage (Amélie Chatellier et Frédéric Hugot)

Noir Lumière (Etienne Traisnel et François Dupuy)

1) Présentation du projet de l'Agence en matière de conservation

Frédéric Hugot est responsable du service technique de l'Agence. Il est en charge de la livraison des films à tous les types de diffuseurs, mais également de la numérisation des courts métrages et des enjeux de conservation au sein de l'Agence.

Il précise que les enjeux d'éco-responsabilité imposent de travailler à la réduction de l'impact du cinéma sur l'environnement. Cela passe, notamment, par une conservation raisonnée des œuvres.

En effet, la multiplicité des fichiers numériques sans réelle stratégie est une aberration écologique. Nous avons tendance, actuellement, à conserver trop et mal.

1^{er} axe de travail

→ **Entreprendre un inventaire juridique, administratif et technique du catalogue de l'Agence.**

L'ACM a 16 000 films dans son catalogue ; la conservation de ses films est-elle soutenable pour l'Agence ?

Face à ce questionnement, l'agence souhaite entreprendre un inventaire juridique, administratif et technique de tous ces films.

Certains droits sur les œuvres sont en déshérence (sociétés de productions radiées, disparues...etc.).

2^{ème} axe de travail

→ **Rationaliser les livraisons**

L'Agence souhaite rationaliser la livraison des livrables concernant le court métrage.

Entre l'Agence, Manifeste, les sociétés de production...etc., ainsi de trop nombreux fichiers sont démultipliés inutilement.

Actuellement, le court métrage n'est pas soumis aux obligations du CNC concernant la conservation. Les pratiques sont donc irrégulières et trop aléatoires.

Concernant les obligations de dépôt légal, le CNC relève que peu de producteurs de court métrage remplissent leurs obligations. Aussi, l'agence réfléchit à travailler là-dessus au nom du producteur, auprès du CNC.

Attention, le dépôt légal n'est pas une filière de conservation. C'est un principe patrimonial qui vise à fixer la mémoire collective, en missionnant, pour le court métrage, à la fois le CNC et la BNF. Les fichiers déposés au dépôt légal ne sont pas consultables.

3^{ème} axe de travail

→ Sensibiliser le secteur du court métrage aux problématiques de conservation

L'agence a mené il y a quelques mois une enquête auprès des ayants-droits sur la conservation des courts métrages.

17% des producteurs sondés contractualisent avec des prestataires de l'archivage.

Toutefois, la notion de conservation est parfois mal comprise : stocker un fichier numérique sur un DSP ne suffit pas car la pérennité de la diffusion de l'œuvre n'est pas assurée.

Qu'est-ce que le producteur conserve ?

Est-ce les fichiers natifs, comme le conseille la CST via sa recommandation technique RT043.

Ces fichiers reprennent l'ensemble des livrables, comprenant des éléments séparés tels que les fonds neutres, les effets spéciaux, etc.

Le secteur fait également face aux limites du numérique, et notamment des licences, parfois propriétaires, qui sont nécessaires à la lecture des fichiers. Cela donne lieu souvent à des problèmes de mise à jour.

Le passage au numérique a appauvri la conservation et généré beaucoup d'œuvres perdus.

2) Le travail de Noir Lumière

Noir Lumière propose une plateforme pour assurer l'exploitation suivie des œuvres de cinéma. Les sociétés de production peuvent avoir accès à leurs fichiers déposés.

Les courts métrages sont stockés sur deux data centers en France (via OVH).

En tant que prestataire technique, NL ne peut rien faire sans accords avec les ayants-droits. La plateforme est également faite pour que les sociétés soient les plus autonomes possible vis-à-vis des fichiers déposés.

NL peut également conserver plusieurs types de fichier : des livrables classiques, mais aussi des contenus additionnels : sous-titres, mix audio, presse, contrats, etc. Tout ce qui peut concerner la vie du film.

Ils peuvent également référencer du matériel physique.

Au niveau du format, cela peut être le master (DCP pour diffusion en salle), des ProRes pour la diffusion à la TV, ou des formats WEB.

NL développe également un module de vente directe via Paypal (vendeur, festival).

Actuellement, l'Agence ne stocke que les DCP, et n'a pas vocation à stocker autre chose. Elle les stocke chez NL, et le producteur peut également choisir de les stocker chez NL : une harmonisation est donc essentielle, afin d'éviter la multiplicité inutile des fichiers.

Le but est également de créer des passerelles entre le compte d'une société chez NL et leur compte à l'Agence, via un accès partagé.

Les modalités de cette réorganisation devront être discutés collectivement : les ayants droits, les laboratoires et les distributeurs.